

**Argent nitrate**
**SP-A-T-N**
**Danger**

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Ref. n°	: 104 030
Nom commercial	: Argent nitrate.
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

**SECTION 2 Identification des dangers**
Classification de la substance ou du mélange
**Classe de danger et code de catégorie  
Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers physiques
  - Dangers pour la santé
  - Dangers pour l'environnement
- : Matières solides comburantes - Catégorie 2 - Danger (CLP : Ox. Sol. 2)  
 : Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger (CLP : Skin Corr. 1B)  
 : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1)  
 Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Chronic 1)

Eléments d'étiquetage
**Etiquetage Règlement CE 1272/2008 ( CLP) :**

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H272 : Peut agraver un incendie; comburant.  
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
  - Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
  - Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P221 : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles... P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
  - Intervention : P305+P351+P338+P310+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 4

Date : 6 / 9 / 2018

Remplace la fiche : 16 / 11 / 2010

## Argent nitrate

SP-A-T-N

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Nitrate d'argent	: 100 env. %	7761-88-8	231-853-9	047-001-00-2	----	O; R8 C; R34 N; R50-53  Ox. Sol. 2 (H272) Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

### SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Consulter immédiatement un médecin.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

- Adéquats

#### Risques particuliers

- : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

: Comburant. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

: En cas de feu, présence de fumées dangereuses. La décomposition thermique génère :

Oxydes d'azote.

#### Protection contre l'incendie

- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

#### Procédures spéciales

- : Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions pour l'environnement

- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### Mesures après fuite / épandage

- : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.

: Rincer/diluer le résidu à l'eau.

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### SECTION 7. Manipulation et stockage

#### Précautions lors du maniement et de l'entreposage

- : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.

#### Manipulation

- : Tenir à l'écart des matières combustibles.

: Conserver à l'abri des sources d'ignition.

: Porter un vêtement de protection approprié.

: Eviter toute exposition inutile.

: Ne pas respirer les poussières.

#### Stockage

- : Après utilisation bien fermer le couvercle.

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### Sensible à la lumière

- : Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Révision nr : 4

Date : 6 / 9 / 2018

Remplace la fiche : 16 / 11 / 2010

## Argent nitrate

SP-A-T-N

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Protection individuelle

##### - Protection respiratoire

: Eviter toute exposition inutile.

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

##### - Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

##### - Protection de la peau

: Porter un vêtement de protection approprié.

##### - Protection des yeux

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

##### - Autres

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

##### - France

##### VME [mg/m<sup>3</sup>] :

: 0,01 (Ag).

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

#### Nom chimique

: Argent nitrate.

#### Etat physique

: Cristaux.

#### Couleur

: Incolore.

#### Odeur

: Inodore.

#### pH

: (20 °C) : 5,4-6,4 (1

#### Poids moléculaire

: 169,87

#### Point de fusion [°C]

: 212

#### T°d'ébullition initiale [°C]

: 444 (décomp.)

#### Densité

: (20 °C) : 4,35

#### Pression de vapeur [hPa]

: Aucune donnée disponible.

#### Solubilité dans

: Eau. (20 °C) : 2160 g/L.  
(100 °C) : 10240 g/L.  
Ethanol. (20 °C) : 20,8 g/L.  
Ether. (20 °C) : peu soluble.

#### Point d'éclair [°C]

: Non applicable.

#### Temp. d'autoinflammation [°C]

: Non applicable.

#### Limites d'explosivité

: Non applicable.

#### Limites d'explosivité inférieures [%]

: Non applicable.

#### Limites d'explosivité supérieures [%]

: Non applicable.

#### Log P octanol / eau à 20°C

: Aucune donnée disponible.

### SECTION 10. Stabilité et réactivité

#### Conditions à éviter

: Sensible à la lumière.  
Sensible à l'humidité.  
Contact avec des substances métalliques.

#### Matières à éviter

: Métaux réducteurs (Al, Mg, Zn, métaux alcalins et alcalinoterreux). Acétylène. Ammoniac. Ammoniaque. Composés de l'ammonium. Composés organiques. Alcool. Aldéhydes. Nitriles. Hydrazine et dérivés. Hydroxyde alcalin. (NaOH, KOH...).

#### Propriétés dangereuses

: Oxydants. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

## Argent nitrate

**SP-A-T-N**

### SECTION 11. Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

- Inhalation : Vapeurs / poussières / aérosols très corrosifs pour le tractus respiratoire et les membranes muqueuses. L'inhalation de vapeurs ou de fumées peut causer de graves difficultés respiratoires. un oedème respiratoire et une hémorragie.
  - Cutanée : Provoque de graves brûlures. Risque de lésions graves. Nocif par contact avec la peau.
  - Oculaire : Très corrosif pour les yeux. Peut détruire les tissus oculaires.
  - Ingestion : L'ingestion provoque une corrosion sévère pouvant conduire à une destruction des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée. La surexposition à ce produit peut provoquer une méthémoglobinémie.
  - Autre : D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.
- Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]** : Aucune donnée disponible.  
**Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]** : Aucune donnée disponible.  
**Irritation de la peau (lapin)** : Aucune donnée disponible.  
**Irritation des yeux (lapin)** : Très irritant pour les yeux.  
**Irritation des membranes muqueuses (lapin)** : Aucune donnée disponible.

#### Toxicité chronique

- Autre : Organe(s) cible(s) : Nerfs. Poumons. Sang.  
D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.

#### Effets cancérogènes

- Effets mutagènes** : Les données disponibles concernant le potentiel mutagène de ce produit sont contradictoires. Un complément de recherche est nécessaire. Observer toutes les précautions d'usage et éviter l'exposition.

- Ames test
- E. Coli test

#### Toxicité vis-à-vis de la reproduction

- : Il demeure un doute concernant la toxicité de ce produit sur la fonction de reproduction humaine. Un complément de recherche est nécessaire. Observer toutes les précautions d'usage et éviter l'exposition. Ce produit est suspecté de présenter des effets toxiques sur la fertilité masculine. Il est conseillé aux femmes enceintes de proscrire tout contact avec ce produit.

#### Autres informations toxicologiques

- : A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

### SECTION 12. Informations écologiques

#### Information relative aux effets écologiques

- : Très毒ique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Eviter le rejet dans l'environnement.  
Toxicité pour les bactéries : Ps. Putida CE10 : 0,006 mg/L/16h.  
Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna : CE50 : 0,002 mg/L/48h.  
Toxicité pour les poissons : Leuciscus idus CL50 : 0,029 mg/L/96h - Onchorhynchus mykiss CL50 : 0,006 mg/L/96h.  
Toxicité pour les protozoaires : \*\*\*\*\*  
Toxicité pour les algues : Scenedesmus sp. CI50 : 0,008 mg/L/8j.

#### DThO (gO2/g)

- : Aucune donnée disponible.

#### DCO

- : Aucune donnée disponible.

#### DBO

- : Aucune donnée disponible.

#### DBO 5 (gO2/g)

- : Aucune donnée disponible.

#### Persistante et dégradabilité

- : Aucune donnée disponible.

#### Potentiel de bio-accumulation

- : Bioaccumulation élevée.

#### Informations sur l'élimination

- : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### Biodégradation [%]

- : Aucune donnée disponible.

## Argent nitrate

**SP-A-T-N**

### SECTION 12. Informations écologiques (suite)

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

- Elimination des déchets**
- : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
  - Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
  - Ne pas réutiliser les containers vides.
  - Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
  - Ne pas jeter les résidus à l'égout.**
- Procédures d'élimination des déchets**
- : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

### SECTION 14. Informations relatives au transport

- |                             |   |                                     |
|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| - Proper shipping name      | : | 1493 NITRATE D'ARGENT, 5.1, II, ADR |
| - No ONU                    | : | 1493                                |
| - I.D. n° :                 | : | 50                                  |
| <b>Transport terrestre</b>  |   |                                     |
| - ADR/RID                   | : | Class : 5.1<br>Group : II           |
| <b>Transport par mer</b>    |   |                                     |
| - Code IMO-IMDG             | : | UN 1493 Nitrate d'argent            |
| - Classe                    | : | 5.1                                 |
| - Groupe d'emballage        | : | II                                  |
| <b>Transport aérien</b>     |   |                                     |
| - ICAO/IATA                 | : | UN 1493 Silver nitrate              |
| - IATA - Classe ou division | : | 5.1                                 |
| Groupe d'emballage IATA     | : | II                                  |

### SECTION 15. Informations réglementaires

- Autres : Aucun(e).

### SECTION 16. Autres informations

#### Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**